

ADMINISTRATEUR DU COMPÉTITIF

Membre du conseil d'administration
Élection année impaire - Mandat de deux ans

1. Avec l'aide du responsable technique, voit à la planification du nombre d'équipe compétitive;
2. Avec l'aide du responsable technique, il voit au recrutement des adjoints au responsable et des entraîneurs compétitifs;
3. Voit au bon développement du côté compétitif et technique de l'Association;
4. S'assure que tous le personnel du côté technique et compétitif s'occupent avec soin des devoirs de leur tâche;
5. Disponible pour assister à un conseil d'administration par mois.

COMPETITIF@ASVSA.CA



ASVSA.CA